

**Note de service n° 2019-060 du 18 avril 2019** : Épreuves communes de contrôle continu des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première de la voie technologique - session 2021

**Sciences de gestion et numérique  
(série sciences et technologies du management et de la gestion)**

Épreuve orale

Durée : 20 minutes

**Objectifs**

L'épreuve vise à évaluer, au travers de l'étude d'une thématique de gestion choisie par le candidat et relevant du programme de l'enseignement de spécialité sciences de gestion et numérique de la classe de première STMG défini dans l'arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n°1 du 22 janvier 2019, les compétences suivantes :

- dégager une problématique de gestion ;
- mobiliser des sources documentaires variées pour traiter la problématique retenue ;
- sélectionner les informations pertinentes au regard de cette problématique ;
- interpréter et exploiter les informations sélectionnées pour répondre à la problématique ;
- rédiger une synthèse dégageant les conclusions de l'étude ;
- présenter oralement le travail effectué ;
- préciser et argumenter les choix effectués.

**Structure**

**Le dossier**

Le candidat réalise au cours de l'année de première une étude personnelle et individuelle qui vise à traiter la problématique qu'il a choisie. La problématique du dossier du candidat est tirée d'une ou de plusieurs questions de gestion figurant dans le programme d'enseignement de spécialité « sciences de gestion et numérique » de la classe de première, appliquée à une ou plusieurs organisations choisies par le candidat.

Cette étude se concrétise par la rédaction d'un dossier d'étude de gestion, document d'une dizaine de pages qui précise les raisons du choix de la problématique, les caractéristiques de la (ou des) organisation(s) observée(s) en lien avec la problématique, les sources utilisées, la démarche d'analyse et les conclusions.

Ce document produit par le candidat ne fait pas l'objet d'une évaluation mais sert de support à la présentation de l'épreuve. Il est remis au responsable de l'établissement qui organise l'épreuve, dans un délai de 5 jours avant la date de passage de l'épreuve.

**L'épreuve**

L'environnement numérique de travail utilisé dans le cadre de l'enseignement est requis pour la réalisation et la présentation de l'épreuve. Le candidat est responsable des documents et supports numériques qu'il juge utiles à sa présentation.

L'évaluation est conduite par un professeur assurant l'enseignement de sciences de gestion et numérique en classe de première et qui n'est pas le professeur du candidat.

L'évaluation s'appuie sur le dossier d'étude de gestion du candidat, qui est fourni à l'examineur avant le passage de l'épreuve par le responsable de l'établissement où se déroule l'épreuve. Elle est composée d'un exposé du candidat (dans la limite de dix minutes maximum), suivi d'un entretien.

### **Notation**

L'évaluateur renseigne une grille d'évaluation conforme au modèle défini nationalement (voir annexe 2) et propose une note sur 20 points.

### **Candidats individuels**

Pour les candidats individuels, l'épreuve prend appui sur le dossier constitué par le candidat au cours de l'étude qu'il a conduite. L'épreuve se déroule selon les mêmes modalités que pour les candidats scolaires.

**Annexe 2 : Grille d'évaluation des compétences pour l'épreuve de sciences de gestion et numérique (série STMG)**

Session :	Problématique :			
<b>Nom du candidat :</b>				
<b>Prénom du candidat :</b>				
<b>Établissement :</b>				
<b>Académie :</b>				
Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Pertinence et validité des informations mobilisées				
Rigueur de la démarche d'analyse				
Intérêt des conclusions au regard de la problématique choisie				
Intégration de la dimension numérique				
Structuration de l'exposé				
Cohérence de l'argumentation				
Clarté du propos				
<b>Note sur 20 :</b>				
<b>Commentaire :</b>				
<b>Nom et prénom de l'examineur :</b>				
<b>Date et signature :</b>				